



Crots fait son marché !

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour le marché estival de CROTS sont ouvertes !

En effet, la commune organise son marché estival qui se tiendra tous les dimanches matins du 7 juillet au 25 août 2019.

Se situant à l'entrée du village, à proximité de 2 campings, il est visible de la route nationale et son accès en est d'autant plus aisé.

Des animations sont prévues lors de cette période estivale ! Ces animations permettront de dynamiser le marché et ainsi attirer un maximum de monde.

CROTS deviendra ainsi, chaque dimanche matin, le lieu de rencontre entre la population locale et les vacanciers.

Dans une ambiance conviviale, chacun effectuera ses emplettes au gré des saveurs et des traditions locales.

Nous avons donc le plaisir de vous transmettre le formulaire d'inscription pour le marché estival de CROTS, à nous retourner au plus tard le 14 juin 2019.

Nous restons disponibles pour tous renseignements complémentaires et comptons sur votre présence !

Le Maire, Jean-Pierre Gandois





Crots fait son marché !

Dossier d'inscription – Marché estival de Crots – Saison 2019

à retourner accompagné des pièces justificatives avant le 14 juin 2019 à :

Mairie de CROTS

Place des Ballerins

05200 CROTS

T. 04 92 43 81 40 – F. 04 92 43 39 17

E-mail : e.le-bec@crots.fr

Société : _____ N° SIRET : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Activité : _____

Métrage demandé* : _____

Électricité* : avec sans

Saison entière* : oui non, cocher les dates désirées ci-dessous

| 07/07 | 14/07 | 21/07 | 28/07 | 04/08 | 11/08 | 18/08 | 25/08 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | | | |

*Voir tarifs ci-dessous

Informations complémentaires : _____

Tarifs 2019 :

- 2.50 € le mètre linéaire sans électricité pour une fois
- 3.50 € le mètre linéaire avec électricité pour une fois
- 12.50 € le mètre linéaire sans électricité pour la saison
- 17.50 € le mètre linéaire avec électricité pour la saison

Pièces à fournir :

- Photocopie de la carte de commerçant non sédentaire
- Photocopie du livret de circulation modèle « A » ou « B »
- Photocopie du livret d'exploitation délivré par la MSA
- Attestation d'assurance
- Photocopie du dernier relevé de l'URSAFF